



Longages

La Prade
31410 Longages
Tél: 05 61 87 44 12

18 septembre 2026



ARRÊTÉ D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Établi le 18 septembre 2026

Occupation domaine public association "A.I.L"

DATE D'EFFET

10 octobre 2026

DATE D'EXPIRATION

10 octobre 2026

VU :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L.2132-23,

VU le règlement municipal d'occupation du domaine public,

CONSIDÉRANT la demande de Madame Isabelle BOURGES, d'occupation temporaire du domaine public sous "La Halle", pour une manifestation "les Bonnets Roses", le 10 octobre 2026 de 08 heures à 16 heures 30 minutes.

ARRÊTE :

Article 1 :

Association "A.I.L." représentée par Madame Isabelle BOURGES est autorisée à utiliser "la Halle" pour organiser la manifestation "les Bonnets roses".

Article 2 :

La présente autorisation est accordée pour le 10 octobre 2026 de 08 heures 00 à 16 heures 30 minutes.

Article 3 :

Dans le cadre de cette occupation, le permissionnaire s'engage à veiller à ne pas troubler la tranquillité publique.

Article 4 :

Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

En cas de dégradation ou de salissure, la commune de LONGAGES fera procéder aux travaux de remise en état des lieux aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 5 :

La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révoquée à tout moment, en cas de non-respect par le permissionnaire des obligations susvisées ou pour tout autre raison d'intérêt général.

Article 6 :

Monsieur le Maire, le Commandant de la Brigade de gendarmerie, Madame Isabelle BOURGES, et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Longages, le 18 septembre 2026



Le Maire

Jean-Michel Dallard

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Dallard', written over a horizontal line.